

Assurance récolte 2017 : 67 M€ versés hier

13/07/2018



Actus Agricoles

Le ministre de l'Agriculture, dans un communiqué du 13 juillet 2018, annonce le versement la veille, de 67 millions d'euros sur les comptes des exploitations agricoles françaises, au titre de l'assurance récolte pour la campagne 2017.

Ce premier paiement concerne 34 500 dossiers. Le prochain versement aura lieu le 2 août et permettra le paiement de la très grande majorité des dossiers restants.

En 2017, les contrats souscrits au titre de l'assurance récolte couvrent 29,4 % de la superficie agricole, hors prairie.

Pour mémoire, cette aide consiste en une prise en charge partielle (au maximum 65 %) de la prime ou cotisation d'assurance multirisque climatique couvrant les récoltes, souscrite par un exploitant agricole. Elle vise à inciter les agriculteurs à s'engager dans une démarche de gestion des risques climatiques sur leur exploitation. Elle leur permet de bénéficier d'une couverture de risques étendue à l'ensemble des risques climatiques, et adaptée à leurs besoins.

Pour la campagne 2018, les demandes d'aide ont été présentées pendant la campagne de télédéclaration du 1er avril au 15 mai 2018. Les formulaires de déclaration de contrats doivent être transmis aux DDT(M) avant le 30 novembre 2018 et les premiers paiements sont prévus en février 2019.